

A2 AUTO

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 77 avenue Aristide BRIAND - CACHAN (94230)
SIREN 933 303 216 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-quatre janvier,

A 10 heures,

Conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la loi et les statuts de la société, le Président, la société HOLDING SEKMEN SAS représentée par Monsieur Thomas SEKMEN décide de transférer le siège de la société A2 AUTO., société par actions au capital de 1.000 euros, du 77 avenue Aristide BRIAND - CACHAN (94230) **au 106-108, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160)** à compter de ce jour.

Le Président décide de mettre les statuts de la société à jour du transfert de siège et de modifier en conséquence l'article 4 – SIEGE SOCIAL, de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 106-108, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160).

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective des associés ou de l'associé unique. »

De tout ce que dessus, le Président dresse et signe le présent procès-verbal.

Le Président
Société HOLDING SEKMEN SAS
Représentée par Monsieur Thomas SEKMEN

Signé par :

DCA710080FBD4E8...